

SÉRIE D'INTERVIEWS: NOUVEL EXAMEN FÉDÉRAL POUR PARALEGAL

1^{RE} PARTIE: LA FSA COMME ORGANE RESPONSABLE DES EXAMENS

Interview de René Rall, secrétaire général de la FSA

En tant qu'organe responsable, la Fédération Suisse des Avocats SAV-FSA organise depuis 2022 l'examen professionnel fédéral en trois langues destiné aux paralegal. Un premier examen pilote pour l'obtention du titre de «Paralegal avec brevet fédéral» a eu lieu à Berne en octobre 2022. À ce jour, 20 paralegal en Suisse possèdent ce diplôme reconnu et protégé à l'échelle nationale. Le prochain examen régulier est prévu pour mars 2025. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site www.sav-fsa.ch/fr/paralegal.

Pourquoi et dans quel contexte la FSA est-elle devenue l'organe responsable de ce nouvel examen professionnel?

Pour le Conseil de la FSA, il est impératif que les études d'avocats soient épaulées par des paralegal hautement qualifiés. Au cours des cinquante dernières années, la profession d'avocat a connu d'importantes transformations. Certes, notre cœur de métier consiste toujours à fournir en temps utile des conseils juridiques avisés et, au besoin, à représenter nos clients devant les tribunaux. Pour ces activités principales, rien n'a donc véritablement changé. En revanche, les exigences en matière de services juridiques ont considérablement augmenté et sont accompagnées d'une intensification de la concurrence. En outre, les clients sont de plus en plus versés dans la négociation relative aux honoraires, ce qui constitue un défi supplémentaire pour les avocates et les avocats. Ainsi, l'efficacité, la spécialisation et la standardisation des processus de travail sont des éléments clés que les membres du barreau ne peuvent en aucun cas négliger.

Dans ce contexte, les assistantes et assistants dotés d'une formation solide et d'une expérience avérée dans le conseil et le soutien juridiques gagnent en importance. Depuis longtemps déjà, de nombreuses études disposent d'un secrétariat bien rodé à un travail routinier qui ne présente pas de difficulté juridique particulière. Ces collaboratrices et collaborateurs, formés sur le terrain, sont en mesure de préparer des actes notariés ou régler des questions de base liées au registre du commerce, au droit des sociétés ou au droit des étrangers. Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Devenus indispen-

sables pour les études d'avocats, ces personnes expérimentées, passionnées par le droit, jouent un rôle capital dans la gestion efficace des dossiers. Leur contribution permet aux avocates et avocats de fixer leur attention sur leurs activités principales, à savoir apporter leur expertise et fournir des services juridiques de pointe à leurs clients.

Jusqu'à présent, ces personnes ne bénéficiaient pas d'une formation et d'une reconnaissance *harmonisées* en Suisse. Pour les avocates et les avocats, il était dès lors impossible de recruter du personnel qualifié sur la base de critères analogues. En effet, les certificats de travail produits par les candidats ne permettaient pas d'établir des comparaisons pertinentes, avec comme épiphénomène d'entraver la mobilité d'un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs souhaitant travailler dans une autre étude d'avocats. En comparaison avec d'autres systèmes juridiques, notamment ceux des pays anglo-américains, cette fonction est connue sous le nom de *paralegal*.

Face aux lacunes du paysage éducatif suisse pour ces paralegal, ainsi qu'aux répercussions négatives que cette situation entraîne à l'égard des avocats, la FSA, soutenue par des collègues de la Haute École des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), a pris l'initiative de lancer un examen professionnel fédéral. La désignation de la FSA comme organe responsable découle naturellement du fait que ces assistants juridiques diplômés trouvent majoritairement leur place au sein des études d'avocats.

Quels ont été les principaux défis rencontrés lors du chemin vers l'examen professionnel?

Si le parcours conduisant à l'examen professionnel n'a pas été parsemé d'embûches majeures, il a tout de même fallu franchir plusieurs étapes décisives. Tout d'abord, une analyse approfondie du marché juridique, suivie de l'élaboration minutieuse des règlements nécessaires et de la coordination avec les principaux fournisseurs de formation dans ce domaine. Ensuite, une procédure d'autorisation et de consultation a été engagée auprès du *Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation* (SEFRI). Après plus de quatre ans d'efforts, l'autorisation

de conduire les examens pour le brevet fédéral de paralegal a finalement été obtenue en 2022.

L'examen professionnel fédéral sera proposé pour la première fois en mars 2025.

Quelles sont les tâches de la FSA en tant qu'organe responsable?

Elles peuvent se résumer ainsi:

- Création d'une commission d'examen
- Recrutement et formation d'experts qualifiés pour les examens
- Organisation et réalisation des examens fédéraux, avec le soutien d'un secrétariat d'examen spécialement créé à cet effet
- Établissement d'une procédure d'admission aux examens et de remise des brevets
- Assurance qualité continue, comprenant des mesures garantissant l'alignement de l'examen sur les objectifs fixés
- Élaboration et révision régulière des règlements d'examen

Dans quelle mesure les membres de la FSA bénéficient-ils de ce nouveau profil de paralegal?

Les études d'avocats ont désormais la possibilité de recruter des assistants juridiques diplômés, formés et examinés selon des critères uniformes et fiables. Ces paralegal doivent réussir un examen particulièrement exigeant pour obtenir un brevet reconnu au niveau fédéral, ce qui se traduit par une amélioration significative des services juridiques fournis aux clients.

Que témoigne cette étape importante pour le secrétaire général de la FSA?

Cette réalisation symbolise la concrétisation d'un projet ambitieux. En comblant une lacune majeure dans le domaine de la formation, la FSA démontre son engagement envers ses membres et sa réactivité aux besoins du marché juridique.



unine
Université de Neuchâtel
Faculté de droit



haute école
neuchâtel | berne | jura

arc gestion
neuchâtel | delémont

Certificate of Advanced Studies (CAS)

Fiscalité des PME



Maîtrisez votre fiscalité!

Une formation pratique de qualité
Une opportunité de valider et d'acquérir des connaissances

Renseignements & inscriptions

Sandrine Schaeren Romano
T. 032 930 20 38
cas.fiscaPME@he-arc.ch
www.heg-arc.ch/cas-fiscapme

Déroulement:
de septembre 2024 à juin 2025

Lieu des cours:
Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Responsables:
Prof. Dr Thierry Obrist, UniNE
Prof. Benjamin Chapuis, HEG Arc



unine
Université de Neuchâtel



Hes·so